



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 1 mai 2017
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, Conseiller du quartier 2
Carl Grimard, Conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, Conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, Conseiller du quartier 5
Krysta Simard, Conseillère du quartier 6
Michel Levert, Conseiller du quartier 7
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Diane Choinière, Conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard récite la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-96

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les amendements suivants:

- l'ajout de l'item 10.5, une résolution pour appuyer le jardin de bière dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais
- l'ajout de l'item 5.6, Parc industriel
- le retrait de l'item 5.5, évaluations de performance

ADOPTÉE, tel que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

5. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h36 et retournent dans la salle du conseil à 21h21.

RÉSOLUTION 2017-97

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

- 5.1 Procès-verbal des réunions à huis clos du 3, 19 et 20 avril 2017
- 5.2 Embauche – Coordinatrice des garderies
- 5.3 Ébauche du plan directeur du Service des incendies - suivi de la réunion à huis clos du 20 avril, 2017
- 5.4 Dossier de ressources humaines
- 5.6 Parc industriel

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-98

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner à la réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

RÉSOLUTION 2017-99

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Mme Chantal Lamoureux à titre de coordonnatrice des garderies à temps plein, effectif le 2 mai 2017 et que celle-ci soit sujet à une période d'essai de quatre (4) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de Mme Chantal Lamoureux soit établi au niveau 2 de la Classe 5 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le conseiller Michel Levert remercie les Comtés unis de Prescott et Russell pour avoir résolu les problèmes d'eau à Hammond.

Le conseiller André J. Lalonde annonce le pique-nique annuel de l'école Ste-Félicité et invite le maire Desjardins à se présenter.

8. Période de Questions/Commentaires

M. Rolland Labonté du 1573 chemin Rollin, explique qu'il a reçu aucune réponse de la Cité relativement aux travaux de fosses et questionne comment son champ d'épuration en sera affecté.

Suite à la discussion, M. Dave Darch confirme qu'il fera parvenir une réponse écrite à M. Rolland Labonté et informera les membres du conseil du plan proposé.

Le maire Desjardins explique à M. Labonté que s'il croit que la Cité est responsable de la contamination de son puit, il doit soumettre une réclamation formelle et fournir une explication détaillée à l'appui de sa réclamation.

9. Items des membres du Conseil

Aucun

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2017-100

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 1er mai 2017, soient adoptés :

- 10.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion du Comité plénier du 19 avril, 2017
 - b. Réunion régulière du Conseil du 19 avril, 2017
 - c. Réunion special du Comité plénier du 20 avril, 2017
- 10.2 Les recommandations suivantes du comité plénier du 19 avril, 2017:
 - a. Résolution pour autoriser une location gratuite de la Salle de spectacle Optimiste pour la présentation du spectacle 'Capteur de rêves'
 - b. Résolution pour mandater les Services Communautaire à préparer le budget des opérations des garderies de 2018 avec une augmentation des taux
- 10.3 Club Lions Clarence Creek Inc - Résolution pour appuyer le Derby de démolition qui aura lieu le 10 juin 2017
- 10.4 Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif en accessibilité
- 10.5 Chambre des Commerces - Résolution pour appuyer le Jardin de bière dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais.

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement sous la résolution 2017-100

10.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve une location gratuite de la Salle de spectacle Optimiste afin de permettre au Centre des arts de la Confédération et Canada 150 d'offrir la prestation du spectacle gratuit « Capteur de rêves », tel que recommandé.

10.2b. ATTENDU QUE le budget 2017 a entraîné une augmentation pour les services parascolaires ; et

ATTENDU QUE les ajustements appropriés pour ce service furent mis en place en date du 1^{er} janvier 2017; et

ATTENDU QUE suite à l'évaluation, les frais pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire représentent un défi budgétaire considérable pour le Service tel que présenté lors du comité plénier du 3 avril 2017;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate les Services communautaires à préparer le budget des opérations des garderies en fonction d'augmenter les taux des bambins de 8 % et les taux du préscolaire de 5% afin de couvrir les pressions budgétaires 2018, tel que recommandé.

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal appuie le Club Lions Clarence Creek Inc. dans l'organisation de son derby de démolition qui aura lieu le 10 juin

2017, afin que l'organisation puisse obtenir un permis d'occasion spéciale de la Régie des alcools de l'Ontario.

10.4 ATTENDU QUE Mme Denise Gervais et M. Denis Gervais ont remis leur démission en tant que membre du Comité consultatif en accessibilité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte de nommer Mme Nicole Mogensen à titre de membre du comité consultatif sur l'accessibilité pour le reste du terme.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal appuie la Chambre de Commerce dans l'organisation du jardin de bière de Clarence-Rockland dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais qui aura lieu du 30 juin au 3 juillet 2017, afin que l'organisation puisse obtenir un permis d'occasion spéciale de la Régie des alcools de l'Ontario.

10.2c. Résolution pour autoriser la Directrice générale à négocier une entente de jumelage avec l'Ambassade de la République de Corée

RÉSOLUTION 2017-101

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU que le Conseil est intéressé de favoriser les possibilités de développement économique et culturel; et

ATTENDU qu'au cours des deux dernières années, la Cité a développé une relation avec l'Ambassade de la République de Corée du sud;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil délègue à la directrice générale l'autorité de négocier une entente de jumelage avec l'Ambassade de la République de Corée du sud.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 État des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2016

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que l'étude des frais de développement sera révisée dans une future rapprochée. Mme Collier ajoute qu'un rapport détaillé sera soumis au Conseil pour démontrer la croissance.

RÉSOLUTION 2017-102

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le Trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation, par conséquent;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2016.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2017-103

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2017-52, pour dédier la partie 2 du plan 50R-6081 comme une voie publique - rue Woods

12.2. 2017-60, pour amender le règlement no. 2017-13 établissant les conditions de travail, les avantages et l'échelle salariale pour des employés non syndiqués

ADOPTÉE

12.3 Règlement No. 2017-63, pour amender le règlement no. 2007-01 qui réglemente la circulation et le stationnement pour allouer une zone de stationnement de 15 minutes en avant du 255, rue Edwards

RÉSOLUTION 2017-103

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement No. 2017-63, pour amender le règlement no. 2007-01 qui réglemente la circulation et le stationnement pour allouer une zone de stationnement de 15 minutes en avant du 255, rue Edwards, soit adopté.

ADOPTÉE

12.4 Règlement No. 2017-64, pour autoriser l'utilisation du Fonds de réserve des chemins et octroyer un contrat pour la réhabilitation des rues Marquette, Vaudreuil, Lasalle et Louis-Hébert

RÉSOLUTION 2017-104

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2017-64, étant un règlement pour autoriser le transfert de 30 000 \$ provenant du Fonds de réserve des routes au compte du projet Marquette-Vaudreuil et pour autoriser le Maire et la greffière à octroyer un contrat à A.L. Blair Construction Ltd. pour effectuer les travaux de réhabilitation des rues Marquette, Vaudreuil, Lasalle et Louis-Hébert pour une somme de 201 969,95 \$, excluant la T.V.H., soit adopté.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2017-105

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2017-65, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 1 mai 2017, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h12.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière